



Place Jules Pellissier
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Tél. : 04 90 92 08 10 – Fax. : 04 90 92 70 36

Saint-Rémy-de-Provence, le 8 novembre 2016

Le Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Président de la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles

A

Service Urbanisme
HC/AV/BG n° 1894

Monsieur le Maire
Mairie de MAUSSANE LES ALPILLES
Avenue de la Vallée des Baux
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Objet : Plan Local d'Urbanisme arrêté le 29/09/2016

Monsieur Le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 27 octobre dernier, par lequel vous me transmettez votre PLU arrêté.

Après avoir pris connaissance du dossier, je vous informe que je n'ai pas de remarques à apporter à ces documents et je me permets donc d'émettre un avis favorable à ce dossier de PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Hervé CHERUBINI

